



## **St. Vincent's Health System Inc.**

St. Luke's-St. Vincent's HealthCare, Inc, dba Ascension St. Vincent's Southside;

St. Vincent's Medical Center, Inc., dba Ascension St. Vincent's Riverside;

St. Vincent's Medical Center-Clay County, Inc., dba Ascension St. Vincent's Clay County

St. Vincent's Health System, Inc. dba Ascension St. Vincent's St. Johns County

Dernière mise à jour : 01/07/2024

### **Résumé de la Politique d'aide financière**

St. Vincent's Health System Inc., y compris les services de santé énumérés ci-dessus, s'engage à respecter la dignité de chaque personne en portant un intérêt particulier à ceux qui rencontrent des obstacles au moment d'accéder aux services de soins de santé. St. Vincent's Health System Inc. prend le même engagement pour gérer ses ressources de soins de santé en tant que service destiné à l'ensemble de la communauté. Selon ces principes, St. Vincent's Health System Inc., fournit une aide financière à ceux qui reçoivent des soins d'urgence ou médicaments nécessaires de la part de St. Vincent's Health System Inc. Ce résumé donne un bref aperçu de la Politique d'aide financière de Vincent's Health System Inc.

#### **Conditions d'admissibilité**

Vous obtenez obtenir l'aide financière si vous vivez dans la Communauté définie comme les (5) comtés de Floride du Nord, à savoir : Baker, Clay, Duval, Nassau, St. Johns et les dix (10) comtés de Géorgie du Sud-est qui comprennent : Appling, Bacon, Brantley, Camden, Charlton, Coffee, Glynn, Pierce, Ware et Wayne. L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre ménage comparé au Seuil fédéral de pauvreté. Si votre revenu est inférieur ou égal à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, vous pouvez recevoir une aide sous forme d'un remboursement de 100 % sur la partie des frais à votre charge. Si votre revenu est supérieur à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, mais qu'il ne dépasse pas 400 % du seuil fédéral de pauvreté, vous bénéficierez de tarifs réduits selon une échelle variable. Si vous vous êtes endetté pour des soins d'urgence et médicalement nécessaires qui dépassent vos revenus, vous pouvez bénéficier d'une remise. Si vos actifs dépassent 250 % du montant de votre revenu au niveau fédéral de pauvreté, vous ne pourriez pas prétendre à une aide financière. (Vous serez amené à payer un petit forfait pour les services.) Les patients bénéficiaires d'une aide financière ne seront pas facturés plus que les montants généralement facturés aux patients titulaires d'une police d'assurance.

#### **Quels sont les services couverts ?**

La Politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et à d'autres soins médicalement nécessaires. Ces conditions sont définies dans la Politique d'aide financière. Les autres services ne sont pas couverts par ce dispositif.

#### **Comment puis-je y souscrire ?**

Pour souscrire à l'aide financière, vous complétez généralement une demande de souscription écrite et fournissez les documents nécessaires, comme décrit dans la Politique d'aide financière et dans le formulaire de demande de souscription à l'aide financière.



**Comment puis-je obtenir de l'aide pour ma demande de souscription ?**

Pour obtenir de l'aide dans la demande Politique d'aide financière, vous pouvez contacter HOPE Program, 1 Shircliff Way, Jacksonville, FL 32204 au (904) 308-7381

**Comment puis-je obtenir des informations complémentaires ?**

Des copies de la Politique d'aide financière et de la demande Politique d'aide financière sont disponibles sur <https://healthcare.ascension.org/Financial-Assistance/Florida> et à l'Admission principale de :

Ascension St. Vincent's  
PO Box 932886  
Atlanta, Ga 31193

Des copies en utilisation libre de la Politique d'aide financière et de la demande Politique d'aide financière peuvent être obtenues par voie postale en téléphonant à HOPE Program au (904) 308-7381. Des informations complémentaires sur la Politique d'aide financière sont disponibles auprès de Riverside Main Admitting, 1 Shircliff Way, Jacksonville FL 32204, ou par téléphone (904) 308-7381.

**Que puis-je faire si je ne suis pas admissible ?**

Si vous n'êtes pas admissible pour l'aide financière selon les conditions de la Politique d'aide financière, vous l'êtes probablement pour d'autres types d'assurances. Pour des informations complémentaires, veuillez contacter HOPE Program au (904) 308-7381.

**Les traductions de la Politique d'aide financière, du formulaire de demande de souscription à la Politique d'aide financière et des informations liées ainsi que ce résumé simplifié sont disponibles dans les langues suivantes sur notre site web ou sur demande :**

Espagnol  
Tagalog  
Russe  
Vietnamien  
Serbo-croate  
Arabe  
Français  
Créole  
Chinois  
Portugais